# “Je n’accepte pas cette décision d’exclusion”

VERVIERS

L’échevin Alexandre Loffet réagit quant à l’exclusion de Muriel Targnion du PS.

À la suite de la décision de la commission de vigilance nationale du PS d’exclure Muriel Targnion du Parti socialiste ce jeudi, l’échevin des Finances Alexandre Loffet (PS), proche de la bourgmestre, réagit: *“Je n’accepte absolument pas cette décision.”* Il se dit même *“dégoûté”*. *“J’ai relu la motivation de la commission et je ne suis pas du tout d’accord que ce soit l’instance nationale qui ait pris la décision, qui empêche du coup tout recours possible, et pas la fédération verviétoise.”*

Par ailleurs, l’échevin socialiste se demande pourquoi la bourgmestre seule a été exclue, *“alors que nous étions sept signataires PS à signer les deux motions de méfiance”*, et donc à être menacés d’exclusion. *“Qu’a-t-elle fait de plus que les autres? J’attends d’ailleurs toujours ma lettre”*, sourit-il.

Le jeune échevin dénonce en outre un acharnement sur Muriel Targnion, en prenant l’exemple de Grâce-Hollogne, où *“il s’est passé exactement la même chose* (avec plusieurs nouveaux pactes de majorité déposés) *et là on constate que le bourgmestre Maurice Mottard, contre lequel je n’ai rien, est toujours en place”*. *“À situation similaire, des peines différentes”*; un *“deux poids, deux mesures”* donc. Et de poursuivre: *“Je trouve étrange qu’on n’ait pas pris en compte les raisons sérieuses que nous avons invoqué pour déposer cette motion de méfiance individuelle.”*

Il entend poursuivre son travail au sein du collège actuel. © TONNEAU

## Un avenir plus difficile

Quid de l’avenir? L’échevin entend bien poursuivre le travail entamé au sein du collège *“tel qu’il a été installé”*, *“même si on sait qu’il sera plus difficile désormais de faire voter les points au conseil communal”* sans majorité au sein du groupe PS, ni même au sein du conseil communal. Le CDH (suivi uniquement par Cécile Ozer et Jean-François Denis) est d’ailleurs appelé pour renforcer les troupes.

**Il dénonce un acharnement contre la bourgmestre.**

Ce scénario est toutefois, on l’a compris, hypothétique et, d’ici peu, il semble écrit que les troupes Pro-Targnion vont se disperser...

Notons que la jeune conseillère communale Laurie Maréchal a annoncé ce vendredi quitter le PS, dans lequel elle dit ne plus se reconnaître. Elle siégera toutefois toujours au conseil communal comme indépendante.

**Aude Quinet**

## “Je suis soulagée de ne plus faire partie du PS”

Suite à la décision prise ce jeudi par la commission de vigilance nationale du PS de l’exclure du parti, la bourgmestre de Verviers Muriel Targnion se dit *“soulagée, et encore plus qu’hier, de ne plus faire partie de ce parti qui a choisi la particratie et le communautarisme”*... Le président du CPAS, Hasan Aydin (PS), fait partie de la communauté des Belges d’origine turque à Verviers. Elle va même plus loin en parlant d’un *“droit des femmes bafoué”*, en justifiant que si une motion collective avait été déposée, la raison principale était que Hasan Aydin avait insulté l’échevine Sophie Lambert (PS) *“en sa qualité de femme”*. Si elle reconnaît avoir désobéi aux directives du parti, elle ne s’attendait pas à une exclusion, qui est selon elle *“disproportionnée”*, mais à un simple “blâme”. Elle poursuivra son travail de bourgmestre *“jusqu’au bout”*.

Muriel Targnion © MT

**A.Q.**

# MR, NV et CDH: “ce sera ensemble ou personne”

POLITIQUE

Maxime Degey, chef de file MR, assure que les trois partis parlent d’une seule voix.

Ils ont suivi avec une attention toute particulière les derniers remous du côté du PS... Au balcon, mais impliqués. “Ils”, ce sont les élus MR, Nouveau Verviers et CDH. Et d’après Maxime Degey, chef de file libéral et actuel premier échevin, c’est bien “ensemble” qu’ils ont suivi et acté cette exclusion de Muriel Targnion, eux qui il y a trois jours encore, se disaient prêts à la suivre.

Depuis, les choses ont changé et il semble tout à fait illusoire de parier sur la bourgmestre qui se retrouve plus que jamais isolée; son éviction du siège de bourgmestre est une question de semaines...

La question se pose dès lors aussi pour le MR, Nouveau Verviers et le CDH: qui pour diriger Verviers jusqu’en 2024? Si le PS doit se reconsolider et “élire” un nouveau chef de file, les actuels partenaires de majorité et le CDH comptent bien en être aussi. Et de vouloir inverser le rapport de force, en se présentant unis comme un seul homme... *“Quoi qu’il arrive nous avons décidé de faire une offre sur le contenu du projet en nous basant sur la déclaration de politique de 2018 mais aussi la note CDH”*, explique Maxime Degey. Le contenu donc... et les élus. *“Pour cette offre, nous espérons être une base de 13 conseillers voire 15.”* Comprenons 6 MR, 4 Nouveau Verviers et... 3 ou 5 CDH. Avec ou sans Marc Elsen et Claude Orban? Au pire, 13 élus donc, en mesure de revendiquer au moins autant que le PS, déforcé quant à lui. *“Oui, ce sera ensemble ou personne.”* Un pari...

Parmi les points dont il faudra assurément discuter, ne serait-ce que pour la constitution du futur pacte de majorité, *“il y aura l’identité du futur bourgmestre”*, confirme Maxime Degey qui fait comprendre entre les lignes que l’union sacrée MR, Nouveau Verviers et CDH n’acceptera pas n’importe qui...

Et si cela coince? Le spectre (pour la droite) de voir se constituer un “olivier” (PS-CDH-Ecolo) pourrait se dessiner même si, avec ce ralliement partiel du CDH, il semble que cette hypothèse soit enterrée.

À ce stade, il reste difficile de jauger la pertinence de la démarche... car à entendre ce vendredi encore les propos du jeune président local du CDH, Luc Mathues, il semble qu’ici comme ailleurs, l’équilibre soit (très) fragile: *“Pour le CDH, à l’heure actuelle, il n’y a pas encore de position commune, on reste à l’écoute de tout le monde.”*

**Marc Bechet**

Maxime Degey, MR, actuel premier échevin. © TONNEAU

© S.A. IPM 2020. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.